École secondaire publique Gisèle-Lalonde POLITIQUE LINGUISTIQUE

En collaboration avec les parents et les organismes de la communauté dans son ensemble, le personnel de l'école secondaire publique Gisèle-Lalonde établit, au sens large, sa politique linguistique en se basant sur la *politique provinciale d'aménagement linguistique (PAL)* élaborée par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Afin de rencontrer les exigences de l'IB, l'école a passé sous révision sa politique linguistique en tenant compte des exigences de la PAL.

La politique linguistique de l'école secondaire publique Gisèle-Lalonde vise à (tirée de la PAL) :

- faciliter, dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie, la réussite scolaire de chaque élève par la mise en place de programmes et de services pertinents et de qualité qui reflètent la spécificité de la communauté francophone et qui tiennent compte des effets du contexte anglodominant sur l'apprentissage des matières et des disciplines scolaires;
- favoriser la construction de l'identité et l'expression de la fierté d'être francophone par la mise en place de conditions favorables à la création d'un espace francophone qui tient compte du dynamisme et du pluralisme de la communauté de langue française de l'Ontario.
- développer, par l'entremise de communautés apprenantes, les capacités du personnel scolaire, des parents et des élèves à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une vision qui favorise l'apprentissage tout au long de la vie.
- accroître la capacité des institutions éducatives à développer les programmes, les ressources et les services nécessaires par la création de partenariats significatifs entre l'école, la famille et le milieu communautaire:
- accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes par un leadership éducationnel qui met l'accent sur les capacités à inciter des changements stratégiques contribuant à la pérennité de ces institutions et au développement durable de la communauté francophone.

La principale raison d'être de la politique d'aménagement linguistique est la protection de la langue française dans un milieu minoritaire. Par des interventions ciblées à l'image de sa communauté scolaire, l'école secondaire publique Gisèle-Lalonde vise à :

- faciliter l'acquisition des compétences inhérentes aux attentes du curriculum de l'Ontario et qui sont garantes de la réussite scolaire de chaque élève et de l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
- favoriser l'émergence de jeunes francophones conscients et fiers de leur identité, qui ont développé les compétences nécessaires à la poursuite de leur idéal de vie, qui ont le désir d'apprendre tout au long de leur vie, et qui sont activement impliqués dans la communauté francophone aux plans social, politique, environnemental, spirituel, culturel et économique;
- promouvoir, valoriser et étendre l'usage du français dans toutes les sphères d'activité;
- contrer l'impact de l'assimilation par la création et le maintien d'alliances avec les parents et l'établissement de partenariats avec les membres et les organismes des communautés francophones et francophiles;
- accroître les capacités de l'école de langue française et des conseils scolaires à contribuer au développement linguistique et culturel de la communauté francophone.

Engagement envers la PAL à l'école secondaire Gisèle-Lalonde et rapprochement des exigences de l'élaboration d'une politique linguistique de l'IB.

ENSEIGNEMENT

- 1. Tous les groupes de matières du Programme du diplôme, à l'exception du cours d'English, sont dispensés en français par des enseignants qualifiés, selon la carte de compétence de l'Ordre des enseignants de l'Ontario, à dispenser l'enseignement en français.
- 2. Les élèves au Programme du diplôme reçoivent 240 heures d'enseignement en langue et littérature française.



École secondaire publique Gisèle-Lalonde POLITIQUE LINGUISTIQUE

3. Les élèves au Programme du diplôme reçoivent 150 heures d'enseignement en langue et littérature-anglais.

ADAPTATIONS

- 4. Les élèves identifiés sous un CIPR comme ayant des besoins spéciaux en matière de langue ont droit aux adaptations énumérées dans le programme d'enseignement individualisé (PEI). Ceci inclut toute adaptation par rapport aux évaluations.
- 5. Un programme d'anglais pour débutant est offert, en parallèle à leur cours de langue et littérature, afin d'accompagner les élèves qui auraient besoin d'actualisation dans cette langue.
- 6. Un programme d'actualisation des nouveaux arrivants (PANA) est offert à tout élève issu d'immigration (ayant moins de 5 ans au Canada) bien qu'au moment de l'élaboration de la politique, implique très peu d'élèves (moins de 1%)
- 7. Des ateliers d'aide supplémentaire sont offerts à tous les élèves qui éprouvent, de façon temporaire, des difficultés en français et en anglais. Une enseignante responsable de la réussite des élèves (ERRÉ) se charge d'accompagner les enseignants de langue.

ADMISSION

- 8. Un comité d'admission selon les modalités de la PAL est consulté pour tous les élèves dont le français n'est pas leur langue d'origine afin de s'assurer d'un placement qui assurera la réussite de l'élève
- 9. Le Programme du diplôme est accessible à tous les élèves qui désirent y faire partie, peu importe sa langue d'origine aussi longtemps qu'ils rencontrent les conditions d'admission énumérées dans la PAL.

ENGAGEMENT ENVERS LE RENDEMENT SCOLAIRE

- 10. Selon le mandat des écoles de langue française en Ontario, l'école s'engage à :
 - développer la compétence à communiquer en français à l'oral et à l'écrit;
 - adopter une perspective qui situe l'apprentissage tout au long de la vie au cœur de l'activité scolaire;
 - faire la mise en œuvre du curriculum dans une perspective d'amélioration du rendement des élèves:
 - développer des compétences qui aideront les élèves à faire des choix judicieux tout au long de leur vie.
- 11. L'école exerce une influence positive et déterminante sur le rendement des élèves en s'appropriant les objectifs d'amélioration du rendement dans toutes les matières en tenant compte du développement de la langue; un effort concerté est mis sur le développement de la langue maternelle dans toutes les matières.
- 12. Toutes les communications faites aux parents et à la communauté en général sont faites en français. L'école accommode toute famille dont la langue maternelle n'est pas le français tout en mettant l'accent sur la promotion de la langue française comme langue d'enseignement. Aucune accommodation n'est faite pour communiquer le rendement scolaire (bulletin scolaire) dans une autre langue que le français bien que les entretiens avec les parents peuvent être faits en anglais au besoin.
- 13. Tous les élèves doivent réussir un test de compétence linguistique (TPCL) afin de recevoir leur diplôme d'études secondaires. L'évaluation est administrée en 10^e année.

RESSOURCES

14. L'école est un milieu où s'exerce un leadership participatif qui outille le personnel en ce qui concerne : les approches pédagogiques aptes à assurer un enseignement de qualité propre au milieu francophone minoritaire; les modalités de la transmission de la langue et de la culture françaises; les conditions favorables à la mise en place d'une communauté apprenante au sein de l'école.



École secondaire publique Gisèle-Lalonde POLITIQUE LINGUISTIQUE

- 15. La bibliothèque de l'école est munie de ressources à jour et les élèves disposent de manuels scolaires qui font la promotion de la culture francophone du Canada. Les ressources provenant en grande majorité, du Québec, permettent aux élèves de s'identifier à la culture francophone. L'école utilise également des ressources franco-ontariennes à la saveur de cette culture provenant du Centre franco-ontarien des ressources pédagogiques.
- 16. Les ressources pédagogiques liées aux technologies de l'information et utilisées à l'école sont variées et disponibles en français. Lorsqu'il s'agit de recherche sur Internet, le personnel enseignant présentent aux élèves des moteurs de recherche et de nombreux sites francophones de qualité qui s'y trouvent pour les amener à prendre conscience du fait que le français est une langue utilisée à l'échelle internationale et à des fins diverses telles la diffusion et l'échange d'informations scientifiques, économiques, littéraires, politiques ou sportives.

Références

Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française. (2004). Toronto,

Ontario.

